



Vente immobilière - offres

Par nini01

Bonjour,

En tant qu'acheteur, ai-je le droit de me positionner et donc faire une offre d'achat sur plusieurs maisons en même temps ? J'aurai donc plus de chance d'obtenir une réponse positive.

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez puisque une offre d'achat ne vous engage à rien et que vous aurez encore 10 jours après signature du compromis pour vous désister sans frais.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2753]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2753[/url]